Boites d'alarmes d'incendie.

3 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
Douane et Royale.
Bienville et Decatur.
St-Louis et Royale.
Conti et Chartres.
Toulouse et Decatur.
Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
St-Philippe et Decatur.
Decatur et Hôpital.
Dauphine et Bourbon.
Dauphine et Hôpital.
Royale et Ursulines.
222 Dauphine, Pompe No 7.
St-Louis et N. Remparts.
Canal et N. Remparts.
Canal et Tchoupitoulas.
Canal et Camp.
Natchez et Tchoupitoulas.
Poydras et Sud Peters.
Poydras et Magasins.
Gravier et Magasins.
Poydras et Camp.
Perdido, près St-Charles; Pompe No 13.

Gravier et St-Charles.
Coliseum et Carondelet.
Canal et Baronne.
Union et Dryades.
Poydras et Remparts.
Girod et Remparts.
Magasins et Girod; Pompe No 6.
Lafayette et Delta.
Julie et Water.
Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
St-Joseph et Sud Peters.
St-Joseph et Camp.
Julie et St-Charles.
Magasins, près Poydras; Pompe No 6.
Calliope et S. Peters.
Calliope et Annonciation.
Erato et Constance.
Calliope et Camp.
Calliope et Carondelet.
St-Charles et Erato.
Ave. Howard et S. Remparts.
Calliope et Freret.
Julie et Liberté.
Lafayette et Sud Robertson.
Workhouse.
Ave. Tulane et S. Rampa, Station de Police du 1er Precinct.
Ave. Tulane, près S. Liberté.
Ave. Tulane et S. Claiborne.
Poydras et S. Claiborne.
Poydras, près Freret.
Lafayette et Miro.
Palmyre et S. Roman.
Avenue Tulane et Dupré.
S. Broad et Palmyre.
Avenue Tulane et S. Tonti.
Erato et Magnolia.
Magnolia, entre Clio et Calliope.
Erato et Franklin.
Terpsichore et Franklin.
Melpomène et Dryades; Pompe No 20.

Tete de la rue Thalie.
Hunter et Tchoupitoulas; Pompe No 1.
Henderson et Front.
Tchoupitoulas, près Orange; Pompe No 12.
Race et Annonciation.
Race et Magasins.
Terpsichore et Chippewa; 2me Station de Police.
Religieuse et Market.
Melpomène et Camp.
St James et S. Peters.
Felicité et Chippewa.
Felicité, près Orange.
St Marie et Tchoupitoulas.
St André et Fulton.
Terpsichore et Carondelet.
St André et Magasins.
St Charles Avenue et Felicité.
St André et Dryades.
St André et Magnolia; Pompe No 27.
Jackson et Rousseau; H. et L. Co. No 1.
Jackson et Laurel; Pompe No 31.
Jackson et Coliseum.
Annonciation et Soraparu.
Tchoupitoulas et Soraparu.
Jackson et Carondelet.
Jackson et Liberté.
Première et Constance.
Première, près St-Charles; Pompe Chimique No 2.
Première et Howard.
Dryades et Deuxième.
Deuxième et Chestnut.
Troisième et Tchoupitoulas.
Quatrieme et Lansel.
Quatrième et Prytanée.
Quatrième et Dryades.
Avenue Washington et Chippewa.
Washington et Camp; Pompe No 23.
Washington et Magnolia.
Sixième et S. Remparts.
Pleasant et Annonciation.
Septième et Fulton.
Neuvième et Magasins.
Harmonie et Tchoupitoulas.
Huitième et Chestnut.
Harmonie et Prytanée.
Harmonie et Carondelet.
Bassin près Conti, H & L No 4.
Canal et Marais.
1304 St Pierre, Station de Police du 4me précinct.
Toulouse et Liberté.
Douane et N. Robertson.
St Louis et N. Villere.
St Louis et N. Claiborne.
St Louis et N. Prieur.
Bienville et N. Derbigny.
Bienville et N. Johnson.
Canal et N. Rocheblave.
Canal et N. Dupré.
Conti et N. Broad.
Canal et N. Génois.
Canal et N. Alexandre.
Bienville et avenue N. Hagan.
Douane et avenue Carrollton.
Alexandre et Chemin N. Metairie.
Esplanade et N. Remparts.
Toulouse et Bourgogne.
St-Pierre et N. Claiborne; Pompe No. 21.
Gaumaine et St. Claude; Pompe No. 10.
Ursulines et Liberté.
Esplanade et Liberté.
Chemin du Bayou et N. Claiborne.
Ursuline et N. Prieur.
Ursulines et N. Broad.
Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No. 3.
Ste-Anne et N. Miro.
Gaumaine et N. White.
Esplanade et N. Dupré.
Esplanade et Pont du Bayou; Station de Chars.
Gaumaine et avenue Hagan.
Esplanade et Bourbon.
Pauro et Royale.
Bourbon et N. Remparts.
Rampart et Dauphine; Station de Police du 5me precinct.
Pauro et N. Villere.

313 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad; Starr's Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
326 Laharpe et Grande Route St Jean; station des chars.
336 Lapeyrouse et N. Galvez.
337 Chemin du Bayou et N. Dorgenois.
338 Entree aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart; Station des Chars.
347 Avenue St-Roch et Villere, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters; N. R. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port; Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Louisa.
374 St. Claude et Congrès.
381 Elysée et Bourgogne.
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Indépendance.
392 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Ramparts; Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters; Casernes des Etats-Unis.
423 Hancock et Dauphine.
428 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiana et Magasins.
428 Avenue Louisiana et Prytanée.
431 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constantinople.
435 Amelia et avenue St. Charles.
436 Camp et Poucher.
437 Peniston et Colisée.
451 Aline et Laurel.
452 Austerlitz et Magasins.
453 Annunciation et Amelia.
461 Water et Peniston.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.
463 Annunciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 7me précinct Station de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Colisée et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
513 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.
516 Upperline et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchoupitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Duffossat.
524 Avenue Peters et S. Remparts
526 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
532 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenue Eashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Eashville Charles.
543 Avenue Palmer et Freret.
561 St-Charles et avenue Henry Clay.
562 Hurst et Calhoun.
563 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut.
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster.
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St Charles.
617 Broadway et Esther.
621 Cherokee et Ann.
622 Burdette et Macarty.
624 Cherokee et Hampson.
625 Short et St-Charles.
631 Burdette et Zimple.
632 Hampson et Dublin.
633 Avenue Carrollton et Burthe.
651 Burdette et Hickory
652 Leonidas et Burthe.
653 Cambronne et Oak.
712 Dublin et Poplar.
713 Jeannette et Joliet.
714 Eagle et Poplar.
715 W. V. R. R. et av. Carrollton.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

W. J. Margot vs Wm Nagel et femme.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 17,122—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wynne Rogers, juge de la première cour de cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 16 mai 1904, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison et effets mobiliers etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS R. KENNEDY, constable.
5 mai—5 8 16

Anna Josephine Michael, femme séparée de biens vs C. A. Donaldson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 16,269—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 12 mai 1904, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir: Une grande tente de cirque 30 x 75 pieds; Un grand toit circulaire de tente de cirque de 25 pieds de diamètre; Une plaque en cristal de 6'10" x 7'2"; Une grande affiche peinte à l'huile 18 x 28 pieds; Une grosse caisse; Deux fournaux à gasoline et des ustensiles de cuisine, Un jeu d'appareils électriques servant au cirque; Trois rideaux de scène; Deux décors découpés mobiles; Un écran électrique; Un stéréoscope; Des lampes, des couvertures noires, des outils, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus. CHAS R. KENNEDY, Constable. Julian B. Havans, avocat pour la plaignante.
3 mai—3 8 12.

Levinson and Carey vs Dr Louis Genella.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 10,110—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Philip J. Paterno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 12 mai 1904, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—Tous les droit, titre et intérêt du défendeur dans cette affaire, Dr Louis Genella, dans l'affaire intitulée Dr Louis Genella vs Cumberland Telephone and Telegraph Co., No 72,292 du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Saisi dans l'affaire ci-dessus. CHAS. R. KENNEDY, Constable.—Richard et Vidrine avocats pour la plaignante. 3 mai—3 8 12

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La Bâtisse en bois à deux étages

OCCUPÉE PAR UNE

Buvette, épicerie et résidence, 1742 rue des Français.

A L'ENCOIGNURE DE LA RUE ROMAN.

Le Joli Cottage Double

1822 et 1824 rue des Français, entre les rues Roman et Prieur.

BONS LOTS A BATIR,

Rue des Français, entre les rues Roman et Derbigny.

Mary Uhle vs August Uhle et als.

No 72,521 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.

MARDI LE 7 JUIN 1904,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 5 avril 1904, signé le 11 avril 1904, et d'un ordre homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 21 avril 1904, pardevant Fred. Adolph, notaire. Ledit ordre étant signé le 28 avril 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9 dans l'illet borné par les rues Français, Roman, Touro et Derbigny, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages, occupée comme une épicerie, buvette et résidence, connue comme le No 1742 rue des Français et contenant buvette et épicerie, 9 chambres, vestibule, chambre à bain, galerie, entresol, citerne, hangar, etc., un splendide emplacement pour le commerce dans un bon voisinage.

2° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District, désigné par la lettre C, dans l'illet borné par les rues des Français, Touro, Roman et Prieur, sur un devis annexé à un acte passé pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 15 octobre 1889, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue des Français par 154 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un joli cottage double retiré de la banquette avec grillage en fer sur le devant, désigné par les Nos 1822 et 1824 rue des Français et contenant de chaque côté 3 chambres, citerne, hangar, etc.

3° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'illet No 773, borné par les rues Français, Roman, Derbigny et Champs Elysées, désigné par la lettre E, sur un devis de J. A. D Hémécourt, daté le 16 octobre 1869, annexé à un acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire, le 27 juin 1870, lequel lot mesurant 36 pieds 5 pouces, 5 lignes de face à la rue Français sur 106 pieds 7 pouces de profondeur.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a à des termes de crédit de 1 et 2 ans représentée par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs avec 7 pour cent d'intérêt de la date de la vente garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les clauses usuelles et contumières telles que confession de jugement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès mettant de côté toute estimation, etc. L'acquéreur devant payer au cessionnaire en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 mai—7 8 15 22 29—juin 5 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 315 rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville.

Mme Louise Mc Garry vs Mme Claire White et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,966.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 9 juin 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'illet borné par les rues Danubine, Bienville, Conti et Bourgogne désigné par le numéro deux sur un plan fait par C. A. De Armas, voyer, le 13 février 1870; ledit lot mesurant vingt deux pieds quatre lignes de face à la rue Dauphine par cent quatorze pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et vingt deux pieds un pouce sur la ligne du fond, la partie duque fait face sur une allée du fond et un autre lot de terre immédiatement dans le fond du dit lot Deux ci-avant décrit et désignés par le No cinq, sur ledit devis, et mesurant vingt cinq pieds 5 pouces et six lignes de face sur une allée. Vingt trois pieds sept pouces sur la ligne du fond par quatre vingt deux pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur.

Saisis dans le procès ci-dessus.

Termes et Conditions:

I. Devant payer comptant

1° Six billets hypothécaires dû à dû pour $50 chacun, étant dûs respectivement le 1er janvier 1904; le 1er février 1904; le 1er mars 1904; le 1er avril 1904; le 1er mai 1904 et le 1er juin 1904 avec 5 0/0 d'intérêt annuel sur le montant de chacun desdits billets de leurs respectives maturités.

2° Dix pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du principal et intérêt desdits six billets dûs et aussi sur le montant de 51 billets non encore dûs pour $50 chacun ci-dessous décrits.

3° Les frais et dépens du procès et vente et quelque soit les taxes pouvant être dues sur ladite propriété.

II. L'acquéreur devant assumer le paiement de 51 billets hypothécaires non encore dûs pour $50 chacun, échéants respectivement le 1er juillet 1904 et le 1er de chaque mois subséquent; garantis par lien de vendeur sur ladite propriété, d'après l'acte passé pardevant Robert Légier, notaire, daté le 1er octobre 189-, enregistré dans le bureau des hypothèques de cette paroisse le 17 octobre 1898 dans le livre 645, folio 45, où l'acquéreur devant payer comptant le montant entier desdits 51 billets non encore dûs, s'il le désire.

III. Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante. 6 mai—6 13 20 27—juin 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un grand assortiment de groceries de fantaisies et divers, aussi Vitrines, Ustensiles, etc., sur les lieux, Nos 624 et 626 rue du Canal.

State National Bank vs S. W. Clark and Sons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,971—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le mardi 17 mai 1904, à 10 heures 30 a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux Nos 624 et 626 rue du Canal.

Le contenu entier et les installations, etc., de l'Epicerie contenu sur lesdits lieux d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. S. Parkerson, avocat pour la plaignante.
6 mai—6 13 17.

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

D'UN ILET DE TERRE

Dans le Troisième District.

En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée W. H. Howcott vs Pedro Arambido, dossier No 72,629, ledit jugement rendu le 20 avril 1904, et lu et signé en cour ouverte le 26 avril 1904, J. L. Onorato, Encanteur, est ordonné de vendre à l'enchère publique, MARDI le 7 juin, 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain ilet de terre situé dans le troisième district de cette ville, borné par les rues Arts, Musique, Vertu et Magnolia, portant autrefois l'illet No 189 Faubourg Franklin, maintenant portant l'illet No 1322, ensemble avec tous les droits voies, privilèges et servitudes y appartenant étant la même propriété dans laquelle ledit W. H. Howcott acquit par achat une moitié d'intérêt indivis, par acte passé pardevant H. Garland Dupré, notaire de cette ville le 30 avril 1903, et enregistré dans le bureau des transferts dans cette paroisse dans le livre 191, folio 328; ledit ilet mesurant 309 4" aux rues Magnolia et Vertu et 319 10 7" sur les rues Musique et Arts, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriété Foncière.
203 rue Baronne.
7 mai—7 8 15 22 29—juin 5 7.

Spear, Escoffier & Spear.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateurs

Charles J. Hauer
vs
Louis R. Meustier.

No 72,703—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur — Bureau No 802 rue Perdido—LUNDI, le 16 mai 1904, à 11 heures A. M., il sera vendu sur les lieux 758 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 27 avril 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le contenu des dits lieux consistant en partie de meubles de bureau, coffre fort en fer, éventails électriques, installations de gaz carte géographique, échelles à extension, fourneaux à gazoline pour plombier, stocks, moules, pompe alimentaire, étau Armstrong, set of moundes, outils pour emballage, tuyaux souterrains, vieux plomb, vieux cuivre, globes, tipping closet tarks, roue emery, tuyaux, ustensiles, réservoir doublé en porcelaine, et autres articles trop nombreux à mentionner et d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur l'adjudication.
5 mai—5 8 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale

DE CHOIX,

Encoignure des rues Canal et Front.

SUCCESSION DE

PEREGRINO AVENDANO.

No 61,515—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI 11 mai 1904, à midi, il sera vendu à l'encan à leur Bureau et Bourse, No 802 rue Perdido, entre Carondelet Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 4 avril 1904, la propriété décrite qui suit:

Un lot de terre avec les bâtisses et appartenances qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Canal ou Commune, Gravier, Front et Delta, mesurant plus ou moins 27 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Canal ou Commune 27 pieds 6 pouces 3 lignes dans le fond, 117 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur et de face sur la rue Front et 117 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne opposée. Les améliorations comprennent un magasin à trois étages en briques. La propriété est vendue sujet au bail expirant le 30 septembre 1904.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt de sept pour cent par an de la date de l'adjudication; lesdits billets devant être garantis par privilèges du vendeur et toutes autres garanties usuelles contenues dans les actes de vente et d'hypothèques, incluant 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, les taxes de 1904 doivent être assumées par l'acheteur au-dessus et en plus du prix de l'achat, et devra déposer dix pour cent du prix de l'enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire public, aux frais de l'acheteur.

Denègre, Blair et Denègre, avocats.
10 av—10 17 24—mai 1 8 11

J. Paul Hecker.

—o—

Succession de George Finwick.

No 73,059—Cour Civile de District, Division C

PROPRIETE DU Deuxième District.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, No 830 rue Commune, JEUDI, le 2 juin 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 25 avril 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 10 et 11 dans l'ilet 442, borné par l'avenue Ursulines, les rues St John, Rendon, St Philippe et Hagan, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 10 mesurant 40 pieds 3 pouces 6 lignes de face à l'avenue Ursulines, quatre pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue St John, sur une profondeur sur le côté du lot No 19 de 103 pieds 0" 2"' et 100 pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot No 11, et une largeur dans le fond de 15 pieds 5 pouces; et le lot No 11 mesurant 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'avenue Ursulines sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, l'acquéreur assumant les taxes pour l'année courante 1904, et faisant un dépôt comptant de dix pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. R. Ker, avocat.
1 mai—1 8 15 22 29—juin 2

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Bureau pour traiter les courses de Paris.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Lionel R. Garcia

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 70,756—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lionel R. Garcia, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict avocats 6 mai—6 10 15

Succession de David Barry

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 73,054—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John J. Haggerty, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.
30 avril—30—mai 4 9

Succession de Mary Simmons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,333—Division B—Attendu que Toby Simmons a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Simmons, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno. E. Stass, avocat. 3 mai—3 7 12

Succession de Jos. T. Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,935—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Annie Freeman, veuve de Joseph T. Brady, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Sidney F. Gautier, avocat.
5 mai—5 9 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Francis T. Chase

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,611, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Judem, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—R. H. Browne avocat. 5 mai—5 9 14

Succession de Marie Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,791—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Josephine McIntyre, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.
27 av—27—mai 1 6.

Succession de Thomas Gilmore et Elizabeth A. Gilmore sa femme Consolidée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 31,914 et 72,532—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph C. Gilmore, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
29 avril—29—mai—3 8.

Succession de Mme Catherine Johnson, veuve de Paul Chapman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,835—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Eugene M. Fox, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Albt Voorhies et J. J. O'Connor, avocats. 29 avril—29—mai 3 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Lillie H. Benjamin, Veuve de J. K. Benjamin

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,513—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. Ottenheimer et Solomon Marx, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M. Cahn et Fred C. Marx, avocats
29 avril—29—mai 3 8

Succession de Mme Margaret K. Aitken.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,806—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James J. Wonifo, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.
3 mai—3 7 12

Succession de Jean M. Hermichaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72,916—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Milhas, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Metal avocat. 28 avril—28—mai 2 7

Succession de M. J. Leroy, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 73,348—Division C—Attendu que Germain Leroy Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. J. Leroy Jr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas F. Claiborne, avocat.
29 avril—29—mai 3 8

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port compris:

12 - - - Un an | $6 - - - 6 mois | $3 - - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris:

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3.75 - - 3 mois

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

- Un an | $1.50 - - 6 mois | $1.00 - - 4 mois